



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

2023/401

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE

25 rue Etienne Dolet

63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 34 44 10 - Fax : 04 73 35 12 85

E-mail : marches@crous-clermont.fr

Représentant : Monsieur Philippe NEGRIER, le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE

2 – OBJET DU MARCHÉ

➤ Objet : Marché 2023/401 – Maîtrise d'œuvre travaux de restructuration du restaurant universitaire de Montluçon

➤ Type de marché : Maîtrise d'œuvre

➤ Classification CPV : 71000000

➤ Description des prestations :

Maîtrise d'œuvre travaux de restructuration du restaurant universitaire de Montluçon

Mission de base : APS / APS / PRO / AMT / EXE / DET / AOR

Missions complémentaires : DIAG / OPC / SSI

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ Description : Restructuration du restaurant universitaire de Montluçon

➤ Lieux d'exécution : Allée Jean-Jacques Soulier à Montluçon

➤ Durée du marché :

La mission de maîtrise d'œuvre débutera à réception de la notification du marché et se poursuivra jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

Délai global prévisionnel des travaux : décembre 2023 à décembre 2024

➤ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

➤ Nature du marché :

S'agissant de la maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation d'ouvrages des existants, le marché est soumis aux dispositions R2112-16 à R2112-18 du Code de la commande publique.

Il sera conclu à prix forfaitaire et révisable.

Le forfait de rémunération provisoire résulte du taux de rémunération proposé par le soumissionnaire appliqué sur l'enveloppe budgétaire prévisionnelle des travaux indiqués à l'article 1.3 du présent règlement.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum
- Langue de rédaction des marchés : Français
- Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

➤ Conditions de participation

Le marché de maîtrise d'œuvre sera conclu :

- soit avec un prestataire unique (sous réserve qu'il possède les compétences listées à l'article 2.3 du présent règlement).
- soit avec des prestataires groupés, solidaires ou conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles R.2142-21 et R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois

- ⌋ En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- ⌋ En qualité de membres de plusieurs groupements

Exception faite pour les BET structure, cuisiniste et acousticien.

En cas de groupement, la forme sera un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement indique l'entreprise mandataire solidaire du groupement chargée de représenter l'ensemble des membres.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer cette transformation par le pouvoir adjudicateur pour se conformer à la forme requise tel qu'indiqué ci-dessus (article R.2142-22 du Code de la commande publique).

Visites des lieux organisées (cf article 11 du présent règlement).

Les candidats devront fournir les noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront en charge de l'exécution du présent marché.

Les opérateurs économiques devront disposer d'un niveau d'expérience suffisant démontré par des références adéquates provenant de marchés similaires exécutés antérieurement (3 dernières années).

➤ Pièces relatives à la candidature

Les candidatures doivent être recevables conformément aux articles R.2143-3 à R.2143-10, R.2143-11 à R.2143-12, R.2143-16 du Code de la commande publique.

- Les candidats doivent utiliser les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, complétés et accompagnés des pièces justificatives ou présenter leur candidature sous forme d'un document unique de marché européen (**DUME**). En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements autorisant la poursuite de l'activité pendant la durée d'exécution du marché.

En l'hypothèse de groupement, l'ensemble des documents (déclarations, attestations,...) devront être produits pour toutes les entreprises concernées, à l'exception de la lettre de candidature qui, en un seul document, présentera l'ensemble des cotraitants. Ces formulaires sont disponibles dans le dossier de consultation disponible sur la plateforme <http://achatpublic.com> ou à l'adresse suivante <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- L'imprimé DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance le cas échéant

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

- Les candidats ainsi que les sous-traitants désignés dans le marché devront remettre une attestation d'assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations ; Ils devront préciser si ces assurances sont assorties d'une franchise et en indiquer le montant.
- Les renseignements concernant les capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise tels que prévus à l'article.2143-3 §2 et à l'annexe 9 du Code de la commande publique pour chaque candidat ou membre du groupement :
 - *Structure de l'entreprise, chiffre d'affaire global et chiffre d'affaires dans le domaine objet de la consultation*
 - *Mémo présentant la société et son organisation*
 - *Moyens en matériel, effectifs en personnels*
 - *Références des prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé*
 - *Les certificats de qualification professionnelle ou d'identité professionnelle. La qualification de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.*

Les entreprises de création récente ne pouvant produire de références récentes, peuvent justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

Les entreprises nouvellement créées peuvent fournir, en remplacement des bilans ou des extraits de bilans, une « déclaration appropriée de banque », dont la forme est laissée à la discrétion de l'établissement de crédit.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le candidat veillera à utiliser les formulaires fournis dans le dossier de consultation.

➤ Pièces relatives à l'offre

En vertu des articles R.2151-6, R.2151-12, R.2151et R.2151-16 du Code de la commande publique, l'offre se compose des pièces suivantes :

- **L'acte d'engagement signé (ATTRI1) complété, daté et signé** ; en cas de groupement il devra être signé soit par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement et qui produit en annexe du formulaire les pouvoirs émanant des autres membres du groupement. La répartition entre cotraitants devra apparaître clairement chiffrée sur l'acte d'engagement. En cas de signature électronique l'acte d'engagement sera re-matérialisé et signé de façon manuscrite pour notification.
- **L'Annexe 1 à l'Acte d'engagement.** Ce document sera complété, daté et signé par la **personne ayant le pouvoir d'engager la société**
- **L'Annexe 2 à l'Acte d'engagement.** Ce document sera complété, daté et signé par la **personne ayant le pouvoir d'engager la société**
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières signé.**
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières signé.**
- **Le mémoire technique** exposant l'intérêt porté à l'opération, la compréhension des enjeux, la démarche envisagée, le suivi des phases de réalisation et les moyens proposés pour assurer ce suivi du projet et garantir les délais impératifs, et les démarches qualité, sécurité et environnement envisagées (20 pages maximum). Ce mémoire servira à la notation technique de l'offre.
- **L'attestation de visite des lieux signée par le représentant de la maîtrise d'ouvrage**
- **Un relevé d'identité bancaire**

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et R.2152-7 §2 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur général du CROUS Clermont Auvergne, élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, pondérés (base 100) :

1 : Valeur technique de l'offre (coefficient 60)

Mémoire technique : analyse de l'opération et de ses enjeux, mode d'exécution, moyens humains et techniques affectés au chantier pour respecter les délais ou les optimiser, démarche qualité, sécurité, environnement adaptée à l'opération, démarche envisagée.

Sous critère 1 (noté sur 40) : Moyens humains dédiés à l'opération :

Présentation de l'équipe constituée pour répondre à cet appel d'offres (avec effectifs alloués à l'opération, répartition détaillée des tâches par cotraitant et par mission), organisation fonctionnelle de l'équipe, compétences (organigramme et CV des personnes affectées à l'opération) ; nombre de réunion de chantier par semaine, nombre de visite, niveau de présence sur le chantier, coordonnées téléphoniques (portable) pour chaque intervenant.

Sous critère 2 (noté sur 40) : Éléments exposant l'intérêt porté à cette opération, la compréhension des problématiques, les éléments qualifiant l'équipe pour la réaliser ; la démarche envisagée pour ces réaménagements et l'ordonnancement pour la réalisation du projet ; démarche qualité, sécurité, environnement adaptée à l'opération.

Sous critère 3 (noté sur 20) Optimisation des délais

Note précisant les optimisations possibles proposées par l'équipe sur le planning global et les moyens mis en œuvre pour respecter ou optimiser le retour du DCE et les travaux.

Le calendrier de la mission de maîtrise d'œuvre devra tenir compte des indications fournies à l'article 1.4 du présent règlement.

Note maxima pour la valeur technique est de 100 points

2 : Prix (coefficient 40)

L'analyse des offres de prix permettra un classement des candidats suivant la formule.

$$N_p = \frac{P_o \times 100}{P}$$

Np : Note prix

Po : Offre de prix la moins disante

P : Offre de prix de l'entreprise notée

Il sera attribué à l'offre la moins disante la note de 100 points qui constitue la note maxima.

La note globale maxima sera obtenue en additionnant les notes pondérées des deux critères Prix/Valeur technique.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne, examinera les offres des candidats pour établir un classement.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est passée dans le cadre d'un appel d'offre ouvert régi par les articles L.2124-2 R.2124-2, R.2161-1, R.2161-3 et R.2161-5 du Code de la commande publique.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

- <http://www.achatpublic.com>.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **Mardi 07 février 2023 – 10h00**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres :

En application de l'article R2132-3 du Code de la commande publique, les candidats devront envoyer leur(s) plis de façon dématérialisée.

Les offres/plis devront être remis impérativement avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du règlement de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

- <https://www.achatpublic.com>

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plate-forme de dématérialisation des procédures :

- <https://www.achatpublic.com>

Les candidats devront faire parvenir leur(s) question(s) au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, et une réponse sera alors adressée, par écrit. Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler cette réponse dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.

Sur le site <https://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible aux candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification « courriel » du candidat :

Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur le profil d'acheteur en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.

Neutralisation anti-spam :

Après identification sur la plateforme de dématérialisation, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par le site de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).

En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

11 – VISITES DE SITES

Deux visites seront organisées :

- Mercredi 18 janvier 2023 à 11h00
- Mardi 24 janvier 2023 à 11h00

Les entreprises candidates se présenteront indifféremment à l'une ou l'autre de ces dates.

Le lieu de rendez-vous : Hall d'accueil de la résidence et du restaurant universitaire, allée Jean-Jacques Soulier à Montluçon